

# Pages de Profils



## ▶ Volet 4

L'accessibilité à l'emploi dépend à la fois de la localisation de l'emploi et des comportements de mobilité des actifs. Ces derniers diffèrent en fonction de la profession exercée, mais aussi entre les hommes et les femmes, ou selon la situation familiale. En outre, la mobilité croissante des actifs renforce la concurrence sur les marchés locaux du travail et modifie l'accessibilité à l'emploi selon les territoires de résidence. Aux côtés des principales villes de l'aire métropolitaine de Lille, qui présentent l'accessibilité la plus élevée à l'emploi, se dessinent des territoires associant fonctions résidentielles et productives, localisés à proximité de plusieurs grands pôles ou comportant des pôles intermédiaires. Toutefois, ces territoires changent selon le groupe social : la Pévèle présente des critères favorables d'accessibilité pour les cadres qui y résident, quand la Flandre intérieure apparaît mieux positionnée pour les ouvriers. Selon les espaces, l'accessibilité décroît différemment pour les groupes sociaux dont le profil de mobilité est plus restreint. Par exemple, pour les emplois ouvriers, les femmes gardent une accessibilité soutenue dans les cœurs urbains, mais amoindrie le long du corridor minier ou dans les espaces périphériques, comme dans l'Avesnois. Lorsque les configurations familiales se traduisent par un frein à la mobilité, comme pour les familles monoparentales, l'accessibilité à l'emploi est considérablement affaiblie.

## Contrastes sociaux et systèmes métropolitains : l'accessibilité concurrentielle à l'emploi

Rémy Capot

Arnaud Degorre

Nicolas Laval

Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - CS 70769 - 59034 LILLE CEDEX

☎ 03 20 62 86 29 - 📠 03 20 62 86 00

## L'ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI DANS UN SYSTÈME MÉTROPOLITAIN

Le mouvement de métropolisation engagé au cours des dernières décennies autour des principaux systèmes urbains français, dont l'Aire métropolitaine de Lille, modifie profondément les modalités d'accès à l'emploi. D'une part, les évolutions à l'œuvre dans la localisation des centres économiques, couplées à une périurbanisation soutenue, s'accompagnent d'un allongement progressif des distances et des temps de déplacement. D'autre part, les groupes sociaux sont confrontés à des conditions de mobilité différentes, selon leur capacité propre à se déplacer et leurs espaces de résidence et de travail. La compréhension des impacts sociaux de la métropolisation passe ainsi par l'analyse des conditions d'accessibilité à l'emploi, distinctes selon les territoires et les groupes sociaux

➤ Encadré 1.

## LES ACTIFS SONT DE PLUS EN PLUS MOBILES

Les dynamiques métropolitaines s'accompagnent d'une intensification des mobilités alternantes, avec un allongement des distances parcourues et davantage d'actifs navetteurs. Au début des années 1980, près de 60 % des actifs du Nord-Pas-de-Calais travaillaient dans une commune différente de leur lieu de résidence ; en 2010, cette proportion atteint 70 %. Parmi les actifs mobiles, la moitié parcourait au plus 18 kilomètres pour se rendre sur son lieu de travail au début des années 1980 ; en 2010, la moitié des navetteurs effectue un trajet d'au moins 22 kilomètres

➤ Graphique 1.

L'intensification des mobilités résulte en partie d'une amélioration d'ensemble des conditions de transport, tant des transports individuels (par exemple, ouverture et extensions des autoroutes A21, A26, A16) que collectifs (structuration du réseau TER, ouverture de lignes TERGV, développement des transports collectifs interurbains). Elle est, de façon plus structurelle, la conséquence des mouvements de polarisation de l'emploi et d'éloignement des lieux de résidence.

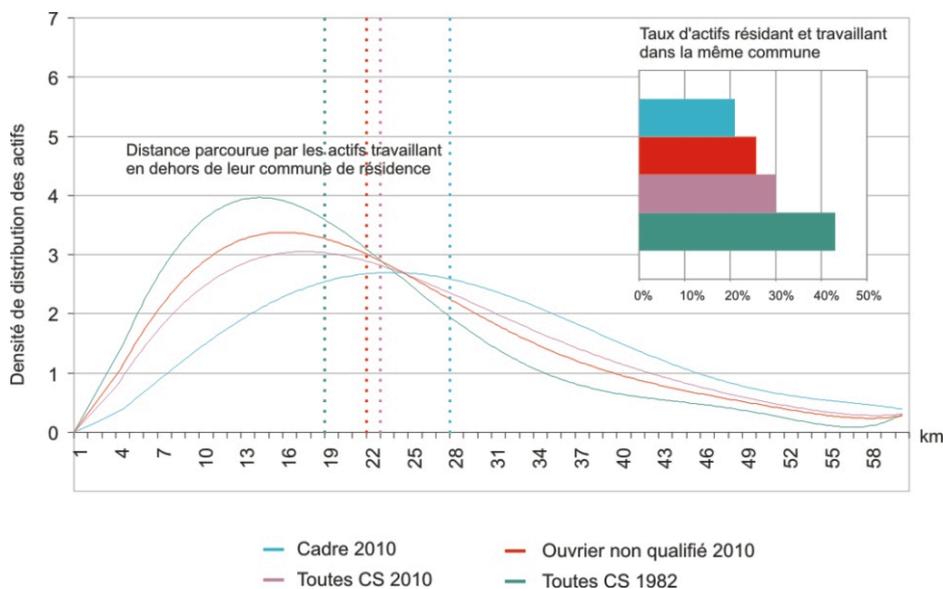
### Encadré 1 - MESURER L'ACCESSIBILITÉ SELON LE TYPE D'EMPLOI ET DE GROUPE SOCIAL

La présente étude propose d'étudier les problématiques de l'accessibilité sur le cas spécifique de l'accès à l'emploi, à travers l'examen des migrations alternantes. Si les calculs prennent en compte l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais ainsi que les régions voisines, à l'exception des espaces frontaliers en Belgique, l'analyse s'attache à caractériser l'accessibilité sur l'ensemble territorial formé par les SCOT englobant les intercommunalités partenaires de l'association Aire métropolitaine de Lille ➤ Volet 1.

La **définition économique** de l'accessibilité met l'accent à la fois sur des critères de temps et de coût pour effectuer un déplacement. Dans cette étude, l'approche économique est limitée à sa dimension temporelle, sans prise en compte de la contrainte financière. Elle est résumée par le temps requis pour parcourir la distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail, en transport individuel et sur voie routière - l'usage des transports collectifs n'est donc pas pris en compte. En outre, par convention, les déplacements prenant place au sein d'une même commune sont supposés avoir une durée suffisamment courte pour être négligée. La **définition sociologique** de l'accessibilité met l'accent sur la capacité des personnes à s'inscrire dans une démarche de mobilité, en fonction d'éventuels freins : contraintes financières (ressources des ménages), limitations physiques (personnes à mobilité réduite), pratiques sociales (choix familiaux au sein des ménages), représentations culturelles (freins psychologiques à la mobilité)... Dans cette étude, l'approche sociologique correspond à l'examen de groupes sociaux déterminés selon des croisements par catégorie socioprofessionnelle, genre, situation familiale.

La **catégorie socioprofessionnelle** est au cœur de la démarche d'analyse ici retenue. D'une part, les emplois sont étudiés à travers les regroupements suivants : cadre, profession intermédiaire, employé, ouvrier qualifié, ouvrier non qualifié. D'autre part, les groupes sociaux sont constitués par le croisement entre une catégorie socioprofessionnelle et des critères démographiques. Par exemple, aux emplois d'ouvriers non qualifiés correspondent les groupes sociaux des hommes ouvriers non qualifiés, des femmes ouvrières non qualifiées, des femmes ouvrières non qualifiées mères dans une famille monoparentale, etc.

Graphique 1: DISTRIBUTION DES DISTANCES PARCOURUES PAR LES ACTIFS ET TAUX D'ACTIFS STABLES PAR TYPE D'EMPLOI



Note de lecture : les traits verticaux en pointillé représentent les valeurs médianes pour les CS concernées. Source : recensements de la population 1982 et 2010 (Insee).

## MÉTROPOLISATION : MUTATION DES CENTRES D'EMPLOI ET MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

Au cours des trente dernières années, l'offre d'emplois s'est renforcée au sein de certains territoires, à commencer par le cœur métropolitain lillois (Carte 1). Ainsi, la zone d'emploi de Lille représente près de 25 % de l'emploi total de la région Nord-Pas-de-Calais en 2010, soit 3 points de plus que 30 ans auparavant. Dans une moindre mesure, les zones d'emploi d'Arras, de Lens-Liévin et de Béthune-Bruay ont également vu leur poids s'accroître sur le marché métropolitain du travail. À l'inverse, d'autres zones ont connu une contraction de leur offre d'emplois, aussi bien en volume qu'en part relative. Ainsi, les zones de Roubaix-Tourcoing (10 % de l'emploi régional) et de Maubeuge (5 %) reculent chacune de 1,5 point, quand celle de Cambrai (4 %) connaît un repli plus limité, d'environ 1 point. D'autres zones enfin s'inscrivent dans la moyenne des évolutions d'emplois et gardent un poids stable dans l'offre métropolitaine d'emplois, à l'instar de Valenciennes ou Douai (8 % et 5 % de l'emploi régional).

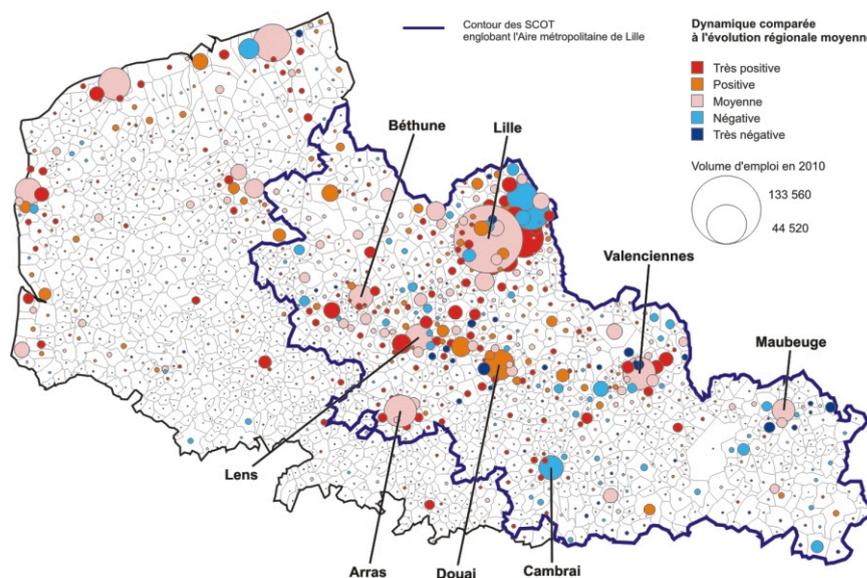
Dans tous les cas, l'emploi reste fortement concentré dans les villes-centres et les couronnes qui accueillent les zones d'activité commerciales ou industrielles. En comparaison, les choix résidentiels des ménages conduisent à une localisation plus diffuse des zones de résidence, dans un mouvement de périurbanisation (Carte 2). Alors que les aires urbaines de la région prises dans leur ensemble ont vu leur population stagner sur 30 ans, les espaces périurbains enregistraient un gain d'environ 18 %. Ce mouvement se traduit par une croissance soutenue de la population dans l'espace périurbain compris entre l'agglomération lilloise et le Bassin minier, et plus généralement, dans des couronnes assez larges autour des centres urbains, par exemple autour d'Arras ou de Cambrai.

## L'ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI : UNE LECTURE DIFFÉRENTE SELON LES TERRITOIRES ET LES GROUPES SOCIAUX

Les dynamiques économiques au sein des centres d'emploi et les trajectoires sociodémographiques au sein des bassins de vie modifient les conditions d'accès à l'emploi. Potentiellement,

l'accessibilité à l'emploi est renforcée pour les actifs résidant au plus près des cœurs métropolitains ; elle est au contraire réduite pour les actifs résidant dans des zones plus éloignées ou dans des centres économiques où l'emploi se tarit. Toutefois, ce constat est à examiner en fonction du contexte de mobilité propre à chaque groupe social. Ainsi, les espaces périurbains

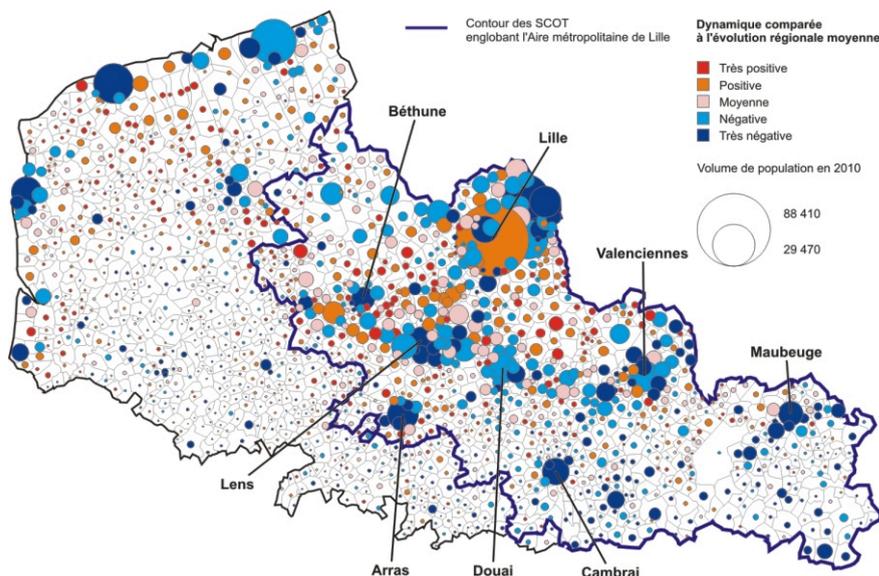
### Carte 1 : LOCALISATION ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL, SUR 30 ANS



Champ : emplois occupés par des actifs âgés de 25 à 59 ans.

Source : recensements de la population 1982 et 2010 (Insee)

### Carte 2 : LOCALISATION ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION ACTIVE AU LIEU DE RÉSIDENCE, SUR 30 ANS



Champ : population active de 25 à 59 ans.

Source : recensements de la population 1982 et 2010 (Insee)

relativement éloignés des centres d'emploi peuvent accueillir les groupes sociaux dont le cadre de mobilité est le plus vaste : cet éloignement leur offre même davantage d'opportunités lorsqu'il leur permet de couvrir, au prix de déplacements relativement conséquents, plusieurs centres économiques. À l'inverse, ils peuvent compter des populations disposant d'une moindre propension à la mobilité : les difficultés rencontrées sur le territoire dépendent alors non seulement de la création enviro- nante d'emplois, mais aussi de la possibilité pour les résidents d'y accéder. Dans la présente étude, ces phénomènes sont mis en évidence dans le cas de l'Aire métropolitaine de Lille, en examinant les liens entre l'accessibilité et les modes d'organisation spécifiques des marchés du travail sur ce vaste espace sous influence métropolitaine.

## LA DIMENSION SOCIALE DE LA MOBILITÉ

Les comportements migratoires diffèrent en effet d'un groupe social à l'autre, au gré des contraintes financières rencontrées, des représentations culturelles, des choix familiaux... Ainsi, les démarches de mobilité [Encadré 2](#) dépendent de la position professionnelle d'appartenance et du niveau de qualification. En effet, parmi les ouvriers non qualifiés effectuant une mobilité pendulaire, le trajet médian ne dépasse pas 21 kilomètres alors qu'il s'élève à 27 kilomètres pour les cadres. En outre, seuls 20 % des cadres résident et travaillent dans une même commune, contre 25 % des ouvriers.

Les caractéristiques individuelles et familiales des populations jouent également un rôle. Les femmes présentent des mobilités alternantes moins développées, en moyenne, que les hommes : en 2010, un tiers des femmes résident et travaillent dans une même commune, contre un quart des hommes. Lorsque les femmes sont mères de famille nombreuse tout en occupant un emploi, elles sont plus de 40 % à travailler dans leur commune de résidence. Parmi les femmes effectuant

### Encadré 2 : LE CADRE DE MOBILITÉ

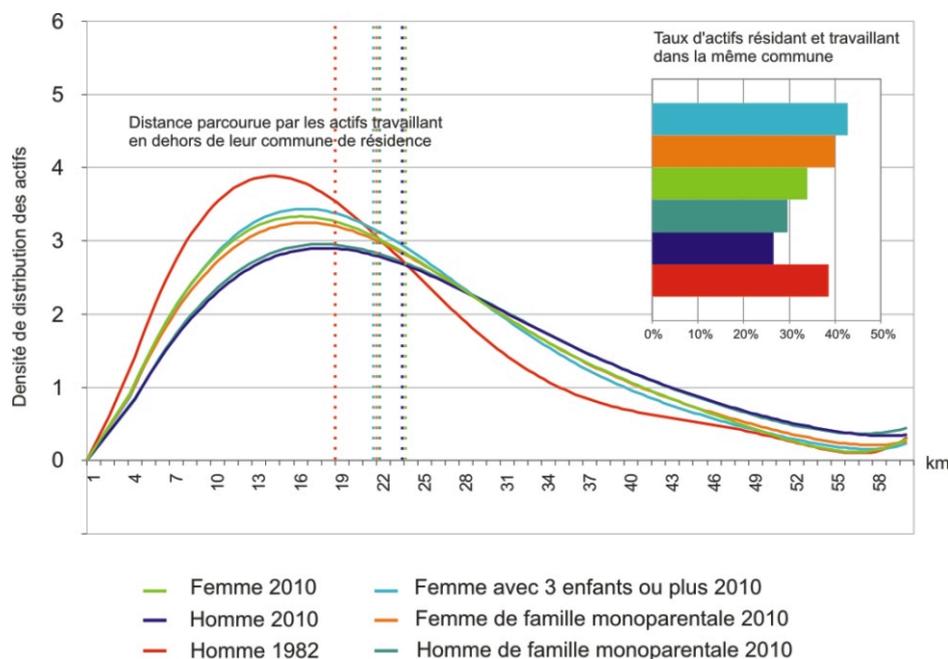
Le cadre de mobilité est défini comme la « capacité » à se déplacer au titre des mobilités alternantes. Le cadre de mobilité est calculé sur la population des actifs occupés et sur la base des distances entre lieu de résidence et lieu de travail déclarées dans le recensement de la population. Il est établi par groupe social et par type d'espace, en distinguant selon les aires urbaines, les espaces périurbains de l'immédiate périphérie de l'agglomération lilloise, les autres espaces périurbains et les espaces ruraux. Cette approche comporte plusieurs limites :

- d'une part, le cadre de mobilité observé est un minorant du cadre de mobilité potentiel, chaque actif étant susceptible d'accomplir une distance au moins égale à celle qu'il réalise effectivement.
- d'autre part, le cadre de mobilité n'est pas calculé sur la population des actifs inoccupés, ces derniers n'ayant pas d'emploi, a fortiori pas de commune de travail. Pour palier cette difficulté, le cadre de mobilité des actifs occupés est appliqué aux demandeurs d'emploi.

Plus généralement, les mobilités observées résultent de deux dynamiques distinctes :

- dans une approche « prospection et recherche d'emploi », étant donné un lieu de résidence, le cadre de mobilité traduit le périmètre géographique maximal au-delà duquel un actif n'a pas vocation à occuper un emploi ;
- dans une approche « choix résidentiel et bassin de vie », étant donné un lieu de travail, le cadre de mobilité est la conséquence des préférences sous contrainte d'un actif qui, alors qu'il a un emploi, est amené à choisir un lieu de vie.

### Graphique 2: DISTRIBUTION DES DISTANCES PARCOURUES PAR LES ACTIFS ET TAUX D'ACTIFS STABLES PAR GROUPE SOCIAL

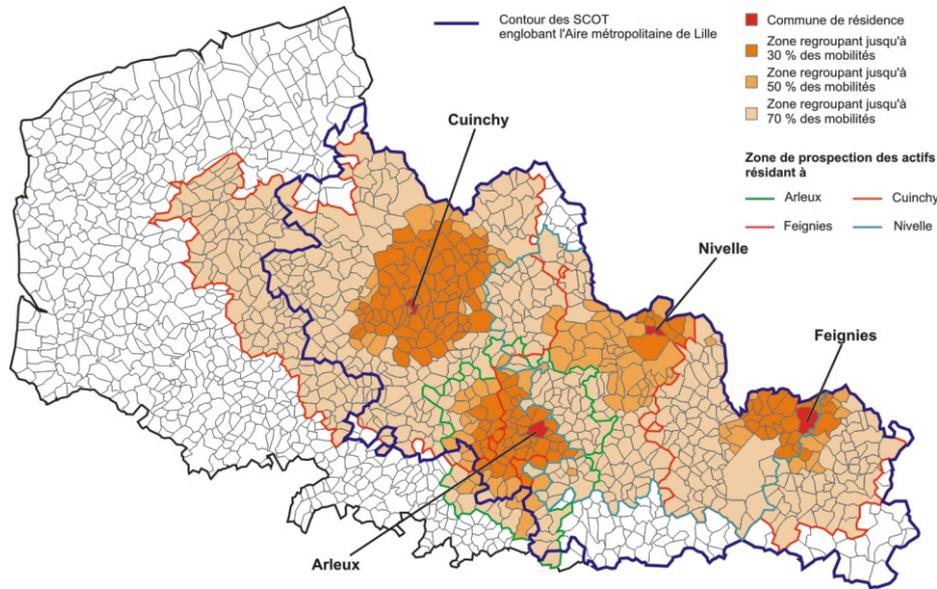


Note de lecture : les traits verticaux en pointillé représentent les valeurs médianes pour les CS concernées. Source : recensements de la population 1982 et 2010 (Insee).

des mobilités alternantes, le trajet médian s'établit à 22 km, contre 24 km pour les hommes [Graphique 2](#). La présence d'enfants et la monoparentalité conditionnent largement le fait d'occuper un emploi puis le fait d'occuper cet emploi en dehors de la

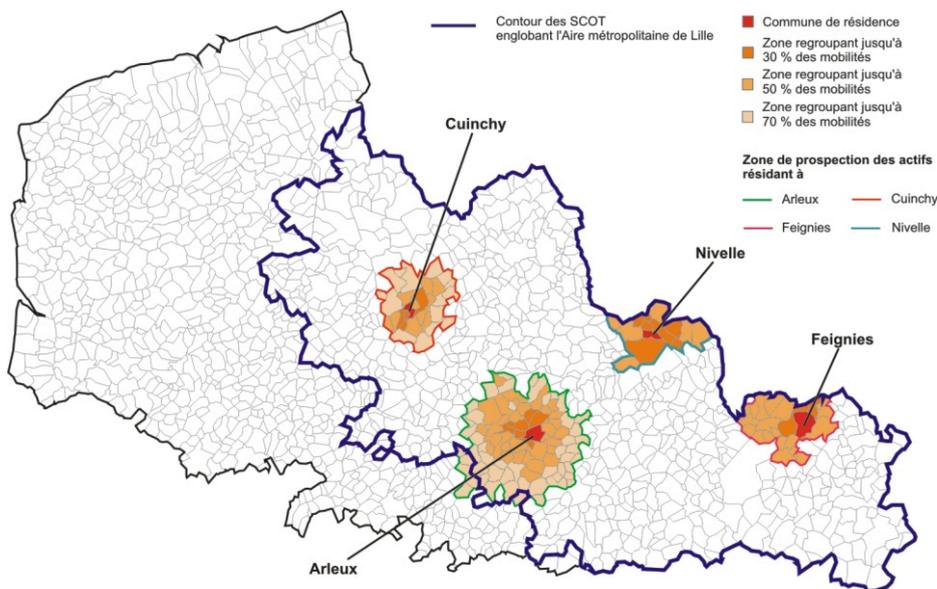
commune de résidence. Toutefois, elles n'ont qu'une influence marginale sur la distance parcourue par les navetteurs alternants.

### Carte 3 : ZONES DE PROSPECTION DES CADRES HOMMES DEPUIS QUATRE COMMUNES PRISES COMME TERRITOIRE DE RÉSIDENCE



Note de lecture : les zones de prospection représentent le rayon des mobilités effectuées au titre des migrations alternantes par des actifs selon leur commune de résidence.  
 Source : recensement de la population 2010 (Insee)

### Carte 4 : ZONES DE PROSPECTION DES OUVRIERS NON QUALIFIÉS HOMMES, DEPUIS QUATRE COMMUNES PRISES COMME TERRITOIRE DE RÉSIDENCE



Note de lecture : les zones de prospection représentent le rayon des mobilités effectuées au titre des migrations alternantes par des actifs selon leur commune de résidence.  
 Source : recensement de la population 2010 (Insee)

### ACCÉDER À PLUSIEURS CENTRES D'EMPLOIS : UN ATOUT MÉTROPOLITAIN LIMITÉ AUX PLUS QUALIFIÉS

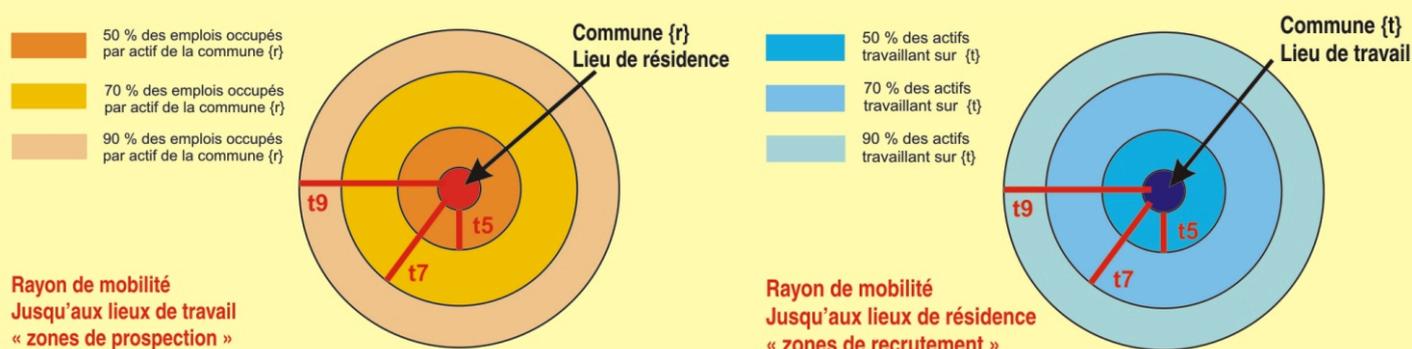
Dans une approche au lieu de résidence, à groupe social donné, le cadre de mobilité est susceptible de présenter des spécificités territoriales en lien avec l'articulation des bassins économiques voisins.

Les zones de prospection [Encadré 3](#) des actifs cadres, déjà très larges en comparaison avec la moyenne des catégories sociales, présentent des différences selon les territoires considérés. Par exemple, pour un lieu de résidence comme Cuinchy dans le Béthunois ou Nivelles dans le Valenciennois [Carte 3](#), les zones de prospection permettent de couvrir plusieurs centres économiques : agglomération lilloise, Arrageois, Lensois en plus de Béthune pour Cuinchy ; agglomération lilloise, Douaisis, Cambrésis, Maubeugeois en plus de Valenciennes pour Nivelles. Dans d'autres situations, les zones de prospection apparaissent moins connectées aux opportunités métropolitaines : ainsi, la zone de prospection de Feignies se limite au Maubeugeois et au Valenciennois, quand la zone de prospection d'Arleux ne recouvre que partiellement, au-delà du Cambrésis, le Douaisis et l'Arrageois. Les écarts d'accessibilité sont toutefois bien plus prononcés entre groupes sociaux qu'entre territoires. Ainsi, quelle que soit la commune de résidence retenue parmi les exemples précédents, la zone de prospection pour les ouvriers non qualifiés [Carte 4](#) se limite à chaque fois au centre économique voisin et à son immédiate périphérie, en particulier lorsque des sites productifs polarisent l'emploi à proximité, comme Saint-Amand pour Nivelles, Maubeuge pour Feignies.

### Encadré 3 : ZONES DE PROSPECTION ET DE RECRUTEMENT

Pour chaque espace résidentiel, considéré comme une commune de résidence {r}, est examiné le cadre de mobilité pour chaque groupe social. Ce dernier est calculé sur la base de la distance séparant toutes les communes de travail {t} des actifs du groupe résidant sur la commune {r}. La zone de prospection de la commune de résidence {r} est établie à partir de l'analyse de ces déplacements, en distinguant des strates de mobilité correspondant aux déciles dans la distribution des distances « lieu de résidence » - « lieu de travail ». Ces déciles sont ensuite traduits sous forme d'isochrones, dont le point de départ est le lieu de résidence.

Pour chaque centre économique, considéré comme une commune de travail {t}, est déterminé le volume de tous les actifs qui sont potentiellement en capacité d'accéder aux emplois sur la commune {t}. A cette fin, est calculé un cadre de mobilité impliquant tous les actifs occupant un emploi dans la commune {t}, sur la base de la distance séparant la commune de travail {t} de leur commune de résidence {r}. Le bassin de recrutement du centre économique est établi à partir de l'analyse de ces déplacements, en distinguant des strates de mobilité correspondant aux déciles dans la distribution des distances « lieu de travail » - « lieu de résidence ». Ces déciles sont ensuite traduits sous forme d'isochrones, dont le point de départ est le centre économique.



#### DES CENTRES ÉCONOMIQUES AUX ZONES DE RECRUTEMENT ÉLARGIES

L'accroissement des mobilités conduit, dans l'accès à l'emploi, à une possible mise en concurrence entre les actifs de différents espaces résidentiels. Les bassins de recrutement (Encadré 3) des centres d'emploi couvrent ainsi de larges zones, comprenant non seulement les couronnes périurbaines du centre en question mais aussi des agglomérations voisines. Très étendues pour les professions qualifiées comme les cadres (Carte 5), ces zones de recrutement apparaissent également assez larges pour les ouvriers non qualifiés (Carte 6), mais de façon plus resserrée autour de l'agglomération. Ces zones de recrutement confirment une mise en concurrence territoriale de plusieurs bassins de vie : dans l'exemple de Valenciennes en tant que centre économique, vers les bassins du Cambrésis et de la Sambre ; dans l'exemple d'Arras, sur la frange du Bassin minier et sur le Cambrésis.

#### LES PÔLES QUI CONCENTRENT L'EMPLOI... ET LES CONCURRENTS POTENTIELS

Le nombre d'actifs susceptibles d'occuper un emploi dans un centre économique est d'autant plus élevé que le bassin de recrutement est large. La prise en compte des effets de concurrence potentielle dans l'accès à l'emploi (Encadré 4) affaiblit la polarisation apparente dans les principaux centres économiques. Ces derniers gardent toutefois une fonction structurante dans l'organisation du marché du travail, en regroupant environ 80 % des emplois régionaux selon la catégorie socioprofessionnelle considérée (Cartes 7 et 8). À ce titre, ils conditionnent majoritairement l'accès à l'emploi, notamment l'accès à des opportunités professionnelles suffisamment nombreuses et diversifiées. En outre, le rayon de recrutement autour de ces pôles est le plus large : s'ils attirent le plus de "concurrents potentiels", ils disposent également d'un pouvoir d'attraction suffisant pour apporter des opportunités professionnelles pour des actifs résidant dans des espaces relativement

éloignés. Les pôles intermédiaires, regroupant environ 15 % des emplois régionaux selon la catégorie socioprofessionnelle considérée, voient au contraire leur importance rehaussée au regard des bassins de recrutement, plus limités et moins denses, qu'ils couvrent. Dans le cas des professions de cadres, émergent des centres intermédiaires dans la couronne sud de l'agglomération lilloise, ainsi qu'entre Arras et Cambrai. Pour les professions ouvrières, cette approche fait apparaître une forme de continuité métropolitaine dans la répartition des emplois corrigés des concurrents potentiels. Ainsi, les emplois d'ouvriers non qualifiés, certes concentrés en termes de centres principaux sur le Bassin minier et l'agglomération lilloise, sont également bien représentés dans des centres intermédiaires le long de l'autoroute A1, dans les Flandres, dans l'Arrageois, dans le Cambrésis, comparativement aux bassins de vie des concurrents potentiels. L'Aire métropolitaine de Lille se caractérise toutefois par un rôle structurant des centres principaux plus prononcés encore qu'en moyenne régionale ; à l'inverse, sur le littoral, les

centres intermédiaires apportent des relais d'emplois dans des milieux moins denses, notamment dans l'arrière-pays.

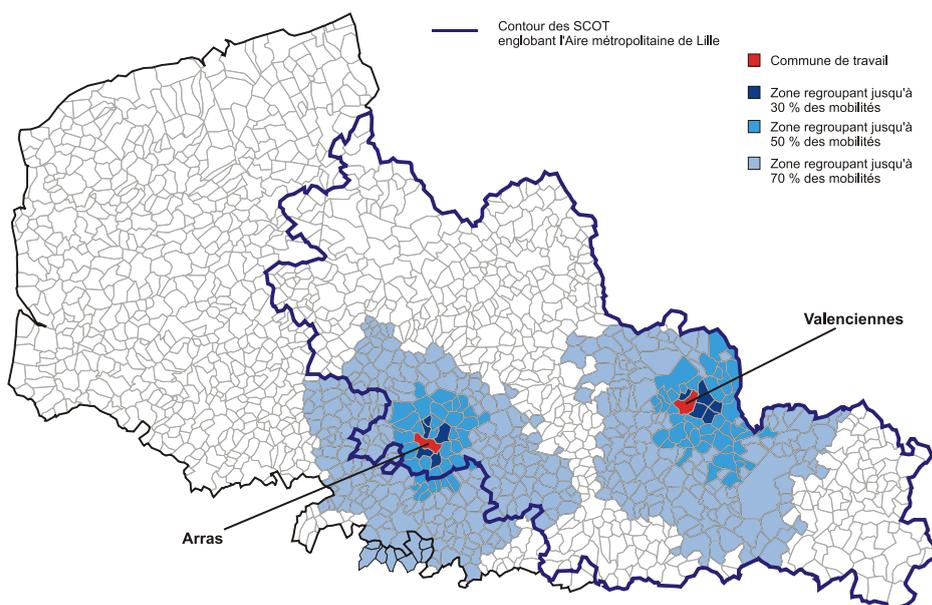
### DES TERRITOIRES À PROXIMITÉ DE CENTRES ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX ET INTERMÉDIAIRES

En croisant les effets de concurrence appréciés au lieu de travail et les capacités de mobilité de chaque groupe social au lieu de résidence, émerge une nouvelle lecture des logiques d'accessibilité. À chaque groupe social correspond un volume d'emplois, dans un rayon qui les rend géographiquement accessibles (Encadré 4), selon qu'ils sont localisés dans un pôle principal ou un pôle intermédiaire.

L'accessibilité aux emplois localisés au sein des pôles principaux est favorisée, tant pour les hommes que pour les femmes, pour les actifs résidant dans les villes majeures de la région ou dans leur immédiate proximité, à Lille, Villeneuve d'Ascq et Roubaix sur le cœur métropolitain, ainsi qu'à Arras et Valenciennes, et plus généralement dans les villes assurant des fonctions de centralité, comme Béthune, Lens, Douai, Cambrai ou Maubeuge.

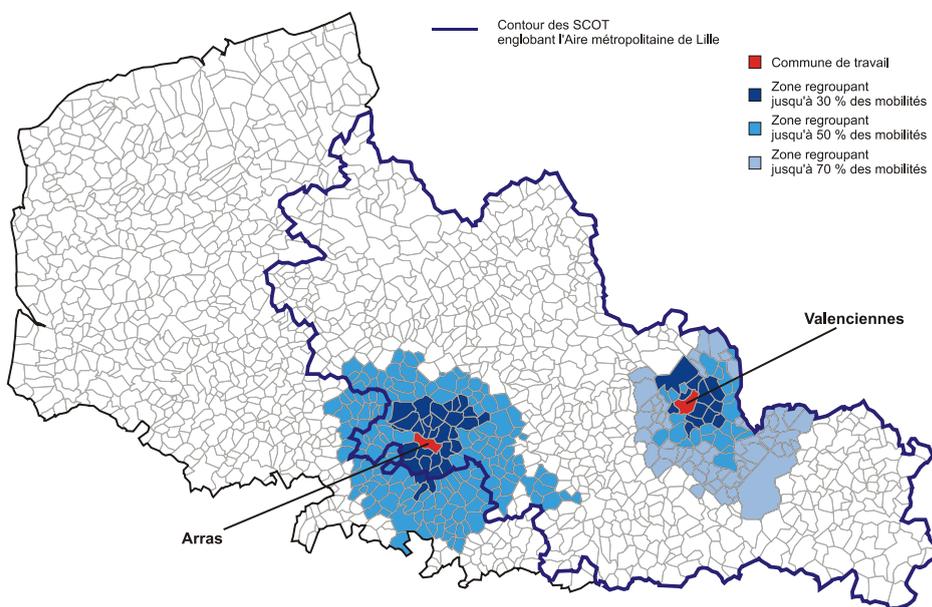
Autour de l'agglomération lilloise, le long de l'autoroute A23 vers la Pévèle, de l'autoroute A1 vers Hénin-Carvin, de la nationale N41 vers Béthune, se dessinent des espaces où l'accessibilité à l'emploi pour les cadres résidents est élevée (Carte 9). L'accessibilité sur ces territoires caractérise en premier lieu la concentration géographique d'un profil social en capacité de se déplacer, dont les actifs ont d'ailleurs pu faire le choix de s'installer en zone périurbaine pour des motifs résidentiels. En outre, ces territoires bénéficient à la fois de la proximité d'un grand pôle et de la présence de pôles intermédiaires : ces derniers apportent aux espaces concernés, aux côtés de leur fonction résidentielle, une fonction productive. Enfin, par leur position géographique, certains de ces espaces couvrent plusieurs centres économiques dans des temps de trajet cohérents avec les cadres de mobilité des actifs. Par

### Carte 5 : ZONES DE RECRUTEMENT DES CADRES HOMMES, SUR LES COMMUNES D'ARRAS ET DE VALENCIENNES EN TANT QUE LIEU DE TRAVAIL



Note de lecture : les zones de recrutement représentent le périmètre au sein duquel le centre économique parvient à attirer des actifs par le jeu des migrations alternantes.  
Source : recensement de la population 2010 (Insee).

### Carte 6 : ZONES DE RECRUTEMENT DES OUVRIERS HOMMES NON QUALIFIÉS, SUR LES COMMUNES D'ARRAS ET DE VALENCIENNES EN TANT QUE LIEU DE TRAVAIL

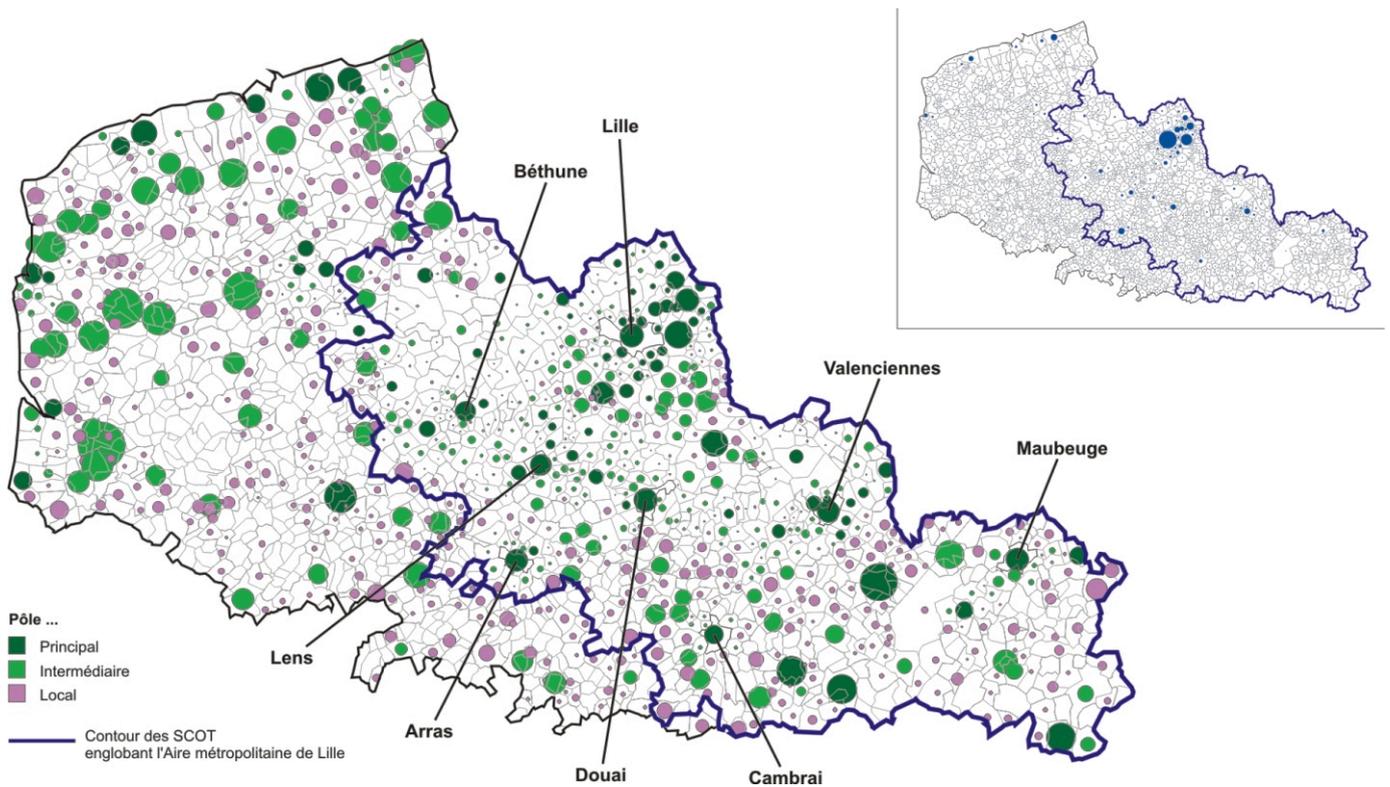


Note de lecture : les zones de recrutement représentent le périmètre au sein duquel le centre économique parvient à attirer des actifs par le jeu des migrations alternantes.  
Source : recensement de la population 2010 (Insee).

exemple, le Quercitain s'inscrit à égale distance des grands pôles de Valenciennes, Maubeuge et Cambrai, constituant ainsi un espace privilégié d'accessibilité à l'emploi pour les cadres du Hainaut. À l'inverse, au-delà d'Hazebrouck, la Flandre intérieure est trop

éloignée de l'agglomération lilloise pour atteindre des niveaux d'accessibilité élevés, même en prenant en compte l'offre complémentaire apportée par Saint-Omer et Dunkerque.

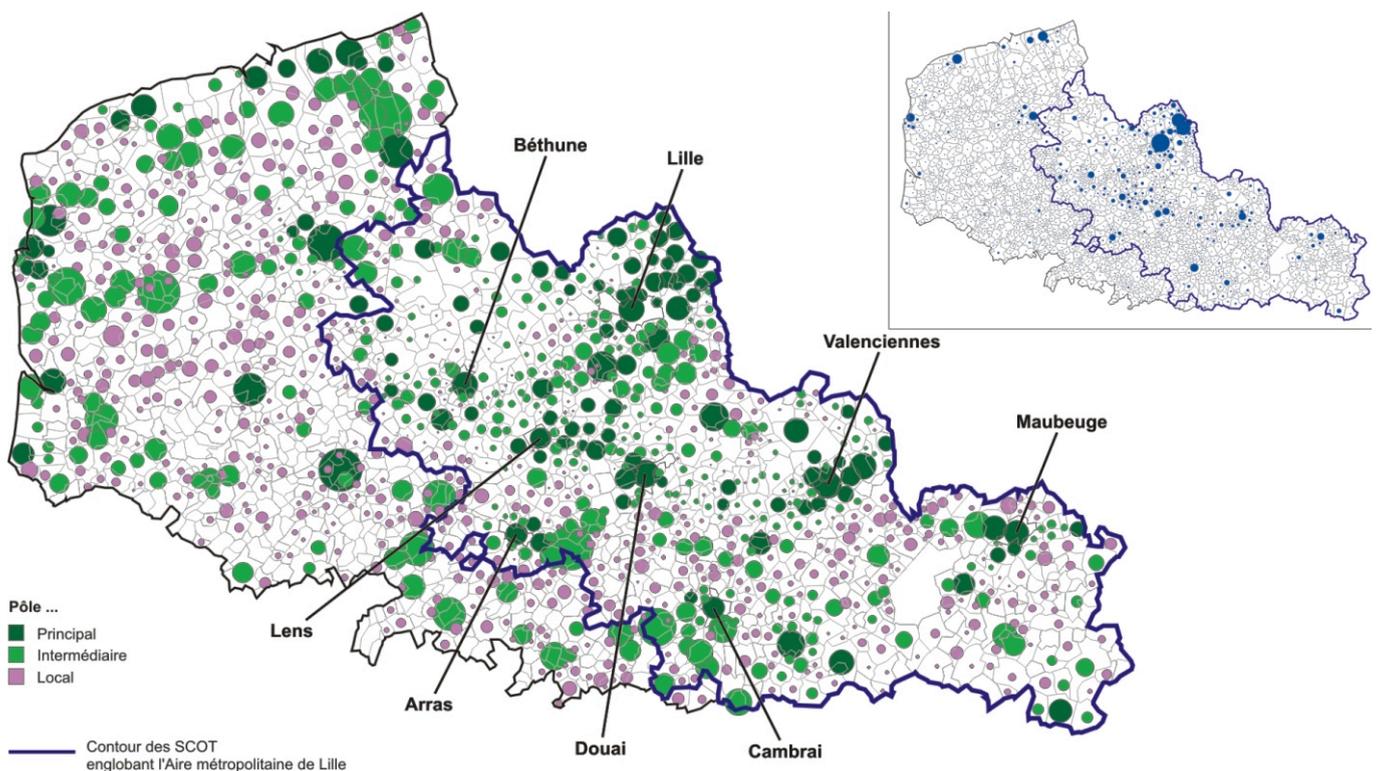
## Carte 7 : MESURE RELATIVE DE L'EMPLOI (MÉDAILLON) ET DE L'EMPLOI CORRIGÉ DES EFFETS DE CONCURRENCE DANS LES EMPLOIS DE CADRES



Note de lecture : Les pôles principaux et intermédiaires sont déterminés en fonction d'un seuil d'emploi : par exemple, pour les cadres, les pôles principaux sont ceux comptant plus de 300 emplois, et les pôles intermédiaires entre 30 et 300 emplois. Plus la bulle est importante, plus le volume d'emplois rapporté aux concurrents potentiels est important. Les volumes ne sont pas comparables d'un type d'emploi à un autre.

Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

## Carte 8 : MESURE RELATIVE DE L'EMPLOI (MÉDAILLON) ET DE L'EMPLOI CORRIGÉ DES EFFETS DE CONCURRENCE DANS LES EMPLOIS D'OUVRIERS NON QUALIFIÉS



Note de lecture : cf. carte 7

Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

## ENCADRÉ 4 :

### L'indicateur d'emplois corrigé de la concurrence et l'indicateur d'accessibilité concurrencée à l'emploi

Pour chaque centre économique, considéré comme commune de travail, **l'Indicateur d'Emplois corrigé de la Concurrence IEC** mesure le nombre d'emplois d'un type (cadres, ouvriers non qualifiés...) rapportés au nombre d'actifs d'une catégorie socioprofessionnelle équivalente résidant dans la zone de recrutement environnante. Afin de prendre en compte une propension décroissante à occuper un emploi en fonction de son éloignement, les « candidats » sont comptabilisés avec une pondération inversement proportionnelle à la distance qui sépare leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Plus précisément, cette pondération est appliquée selon les isochrones. En notant :

-  $e_t$  le volume d'emplois de type {e} sur la commune de travail {t} appartenant à un type d'espace E.

-  $\theta_{E,j}^e$  l'isochrone délimitant la distance-temps parcourue par le jème décile des actifs travaillant sur une commune appartenant au type d'espace E pour le type d'emploi {e}

-  $\theta(t,r)$  la distance-temps séparant la commune de travail {t} et la commune de résidence {r}

-  $P_{j/j+1}^{e,E}$  la pondération accordée aux actifs résidant entre l'isochrone  $\theta_{E,j}^e$  et  $\theta_{E,j+1}^e$

-  $n^e(c_t, c_r)$  le nombre de navetteurs du type d'emploi e entre les communes  $C_t$  et  $C_r$

-  $n^e(c_r)$  le nombre d'actifs au lieu de résidence, du type d'emploi e, sur la commune  $C_r$ .

La pondération par isochrone est calculée par :

$$P_{j/j+1}^{e,E} = \frac{\sum_{t \in E} \left\{ \sum_{r / \theta_{E,j}^e \leq \theta(t,r) \leq \theta_{E,j+1}^e} n^e(c_t, c_r) \right\}}{\sum_{t \in E} \left\{ \sum_{r / \theta_{E,j}^e \leq \theta(t,r) \leq \theta_{E,j+1}^e} n^e(c_r) \right\}}$$

L'Indice d'Emploi corrigé de la Concurrence est calculé par

$$IEC(t,e) = \frac{e_t}{\sum_{r / \theta_{E,j}^e \leq \theta(t,r) \leq \theta_{E,j+1}^e} P_{j/j+1}^{e,E} \times n^e(c_r)}$$

Pour une commune de résidence, **l'indicateur d'accessibilité concurrencée à l'emploi (IACE)** est défini comme la somme des IEC de toutes les communes de travail incluses dans la zone de prospection, selon une pondération inversement proportionnelle à la distance qui sépare le lieu de résidence et les lieux potentiels de travail. Plus précisément, cette pondération est appliquée selon les isochrones. En notant :

- IEC(t,e) l'indice d'emplois corrigé de la concurrence pour la commune de travail {t} et le type d'emploi {e}

-  $\theta_{E,j}^s$  l'isochrone délimitant la distance-temps parcourue par le jème décile des actifs résidant sur la commune {r} relevant du type d'espace E et appartenant au groupe social s

-  $P_{j/j+1}^{s,E}$  la pondération accordée aux emplois accessibles au groupe social s entre l'isochrone  $\theta_{E,j}^s$  et  $\theta_{E,j+1}^s$

-  $n^s(c_r, c_t)$  le nombre de navetteurs du groupe social s entre les communes  $C_r$  et  $C_t$ .

-  $n^s(c_t)$  le nombre d'emplois au lieu de travail, correspondant au groupe social s, sur la commune  $C_t$ .

alors :

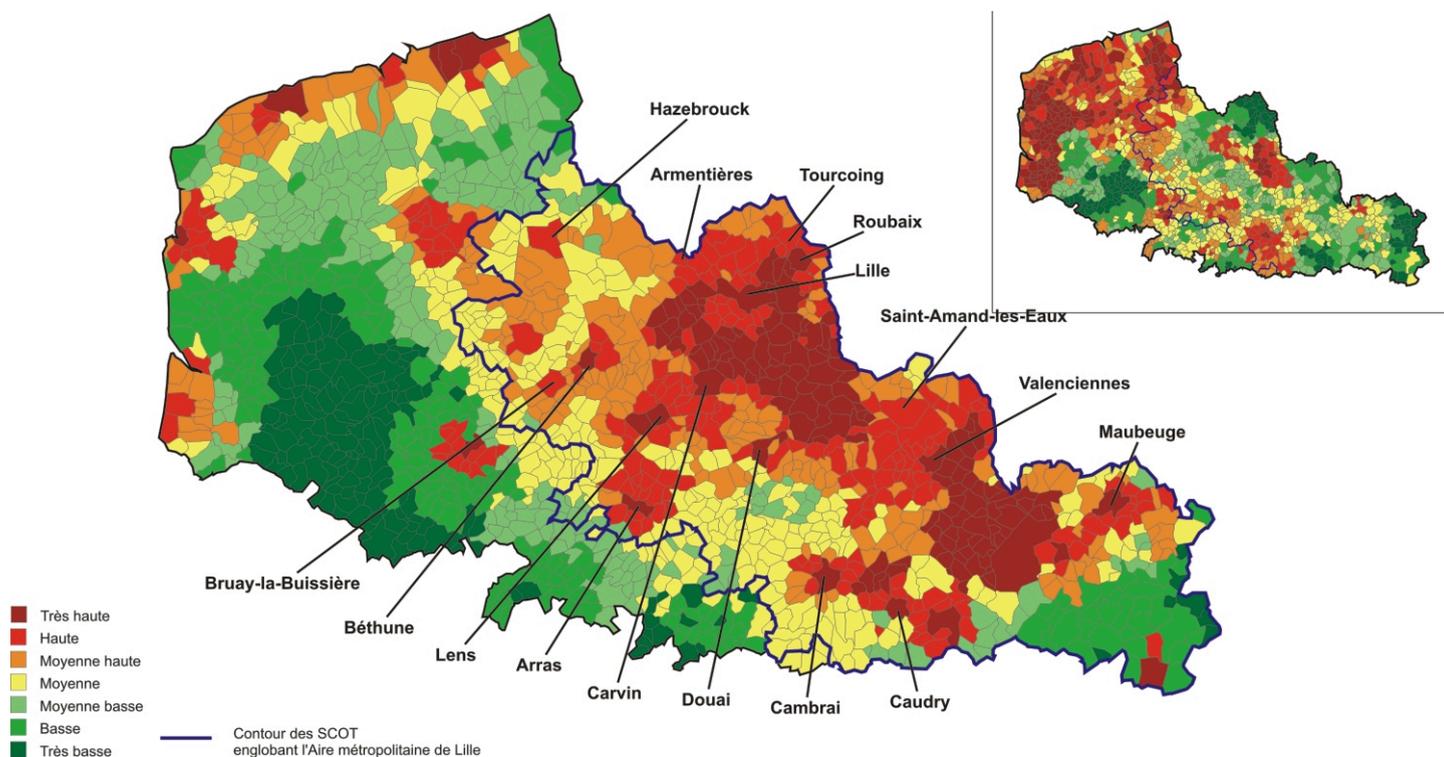
- la pondération par isochrone est calculée par :

$$P_{j/j+1}^{s,E} = \frac{\sum_{t \in E} \left\{ \sum_{r / \theta_{E,j}^s \leq \theta(t,r) \leq \theta_{E,j+1}^s} n^s(c_r, c_t) \right\}}{\sum_{t \in E} \left\{ \sum_{r / \theta_{E,j}^s \leq \theta(t,r) \leq \theta_{E,j+1}^s} n^s(c_t) \right\}}$$

- l'Indice d'Accessibilité Concurrencée à l'Emploi est calculé de la façon suivante :

$$IACE(r,s(e)) = \sum_{t / \theta_{E,j}^s \leq \theta(t,r) \leq \theta_{E,j+1}^s} P_{j/j+1}^{s,E} \times IEC(t,e)$$

## Carte 9 : INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ CONCURRENCÉE À L'EMPLOI D'UN PÔLE PRINCIPAL (EN MÉDAILLON, D'UN PÔLE INTERMÉDIAIRE), AU LIEU DE RÉSIDENCE, POUR LES HOMMES CADRES



Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

### SELON LES TERRITOIRES, DES DIFFÉRENCES D'ACCESSIBILITÉ POUR LES HOMMES ET LES FEMMES

Du fait de mobilités plus restreintes, les femmes disposent dans l'ensemble d'une moindre accessibilité à l'emploi, qui s'observe également pour les plus qualifiées (Carte 10). La moindre accessibilité est en particulier liée à l'éloignement des pôles principaux, tandis que les pôles intermédiaires continuent d'apporter des solutions de proximité. Dans le corridor minier en particulier, à l'exception des plus grandes villes elles-mêmes, le niveau d'accessibilité à l'emploi des femmes cadres paraît modeste. Sans doute ce résultat tient à une distance déjà trop importante de la métropole lilloise pour pleinement bénéficier des opportunités professionnelles qui s'y présentent, le marché du travail se limitant alors à une zone de prospection liée aux pôles voisins du Bassin minier. Les espaces périurbains,

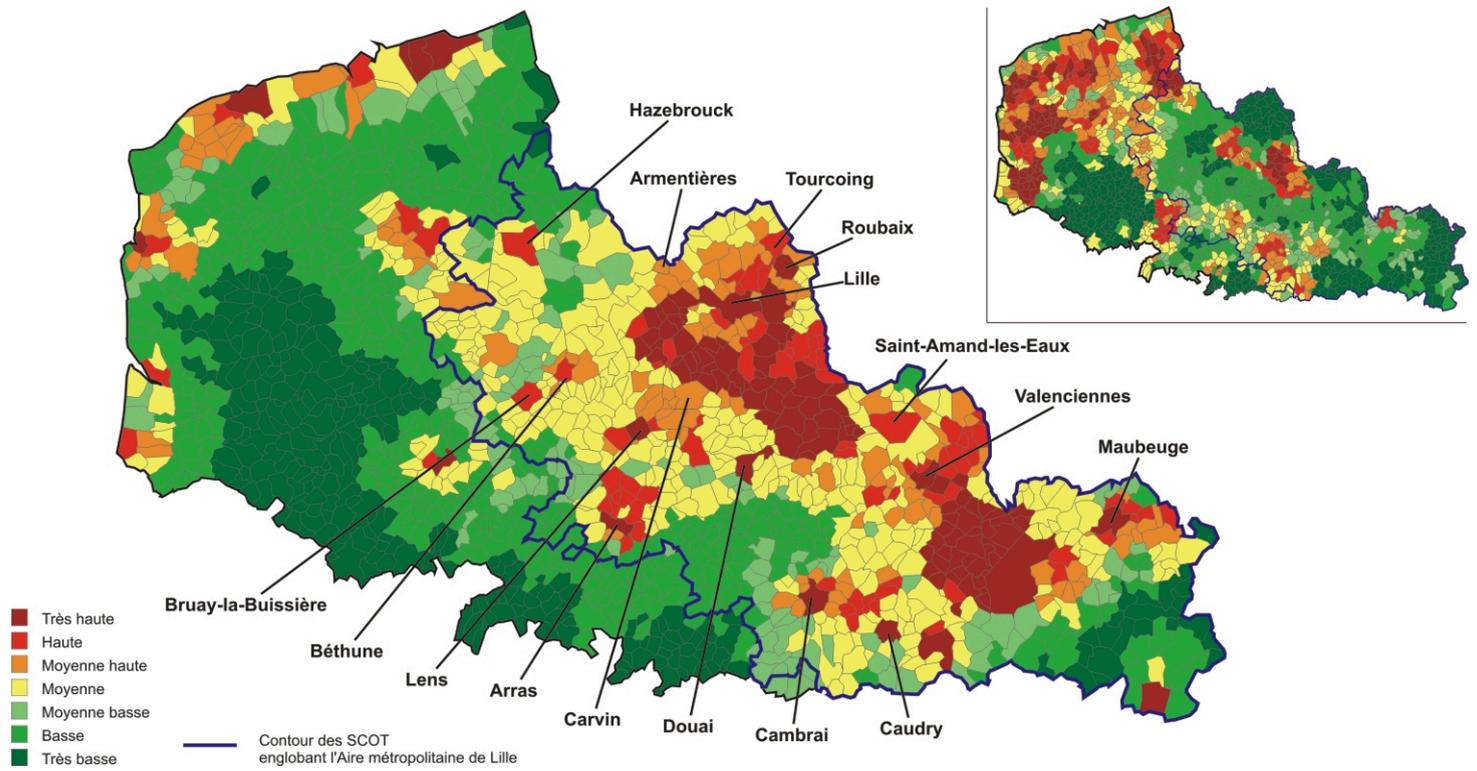
dans la couronne sud de l'agglomération lilloise et dans le Hainaut-Cambrésis, apparaissent encore avec une accessibilité élevée aux pôles principaux, du fait d'une capacité de mobilité des cadres qui, sur ces espaces, reste relativement proche pour les femmes et les hommes - un constat qui diffère pour les catégories sociales plus modestes.

### EN DÉPIT DE PÔLES MOINS CONCENTRÉS, L'ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI EST CONTRASTÉE POUR LES MOINS QUALIFIÉS

Contrairement aux pôles tertiaires, les zones industrielles sont relativement dispersées : de l'audomarois au Maubeugeois, en passant par la métropole lilloise, le corridor minier ou encore l'Arrageois et le Cambrésis, la présence disséminée des emplois d'ouvriers laisse penser que l'accessibilité à l'emploi y est moins polarisée. Pourtant, la prise en compte d'un cadre

limité de mobilité conduit à une géographie de l'accessibilité à l'emploi très différenciée, comme l'illustre la situation des ouvriers non qualifiés (Carte 11). Certes, concernant les pôles principaux, l'accessibilité semble homogène dans l'agglomération lilloise, à la fois dans la couronne nord du fait de l'offre d'emplois à Roubaix et Tourcoing, et dans la couronne sud portée par la concentration d'emplois à Seclin ou Lesquin. Une " verticale " d'accessibilité se dessine depuis l'agglomération lilloise jusqu'à l'Arrageois, en passant par Carvin et Hénin-Beaumont. Le Valenciennois et le Maubeugeois comportent également une offre portée par les pôles principaux. Dans le Cambrésis, les opportunités professionnelles pour les ouvriers sont à la fois présentes dans les pôles principaux et dans le tissu de pôles intermédiaires.

**Carte 10 : INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ CONCURRENCÉE À L'EMPLOI D'UN PÔLE PRINCIPAL (EN MÉDAILLON, D'UN PÔLE INTERMÉDIAIRE), AU LIEU DE RÉSIDENCE, POUR LES FEMMES CADRES**



Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

Les territoires résidentiels présentent des accessibilités plus contrastées que pour les cadres. En prenant en compte à la fois les pôles principaux et intermédiaires, l'accessibilité aux emplois d'ouvriers apparaît modeste en Pévèle ou dans le Quercitain, et au contraire élevée en Flandres grâce au tissu industriel environnant.

L'accessibilité des femmes ouvrières non qualifiées se réduit rapidement avec l'éloignement aux pôles principaux (Carte 12). Le chapelet de pôles industriels dans le Bassin minier et l'agglomération lilloise limite cet effet, grâce à un maillage géographique dense. Par contre, dans le Cambrésis, le Maubeugeois, l'Arrageois, l'accessibilité des ouvrières non qualifiées dans les couronnes périurbaines est nettement amoindrie par rapport à celle des hommes. Les conditions familiales apportent une contrainte supplémentaire à la mobilité : ainsi, les femmes

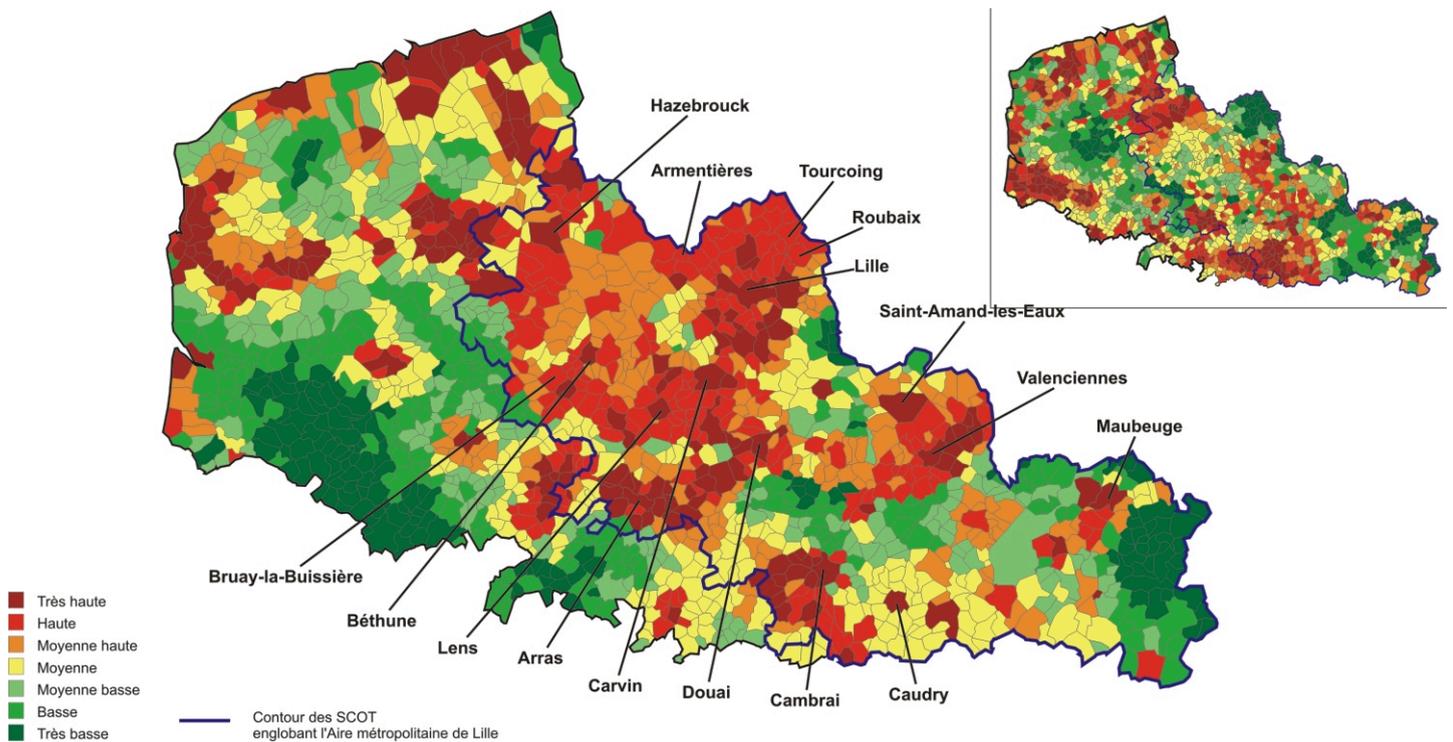
mères dans une famille monoparentale ont les cadres de mobilité les plus réduits et donc l'accessibilité la plus faible dans l'ensemble des zones périurbaines, parfois même dans le tissu urbain intermédiaire (Carte 13). Le maintien d'un bon degré d'accessibilité à l'emploi nécessite de résider au plus près des pôles productifs, le plus souvent à proximité immédiate des villes-centres, ce qui peut renforcer les phénomènes de concentration sociale.

**L'ACCESSIBILITÉ CONCURRENCÉE À L'EMPLOI RENFORCE-T-ELLE LES CONTRASTES SOCIAUX ENTRE TERRITOIRES ?**

La prise en compte croisée de la localisation de l'emploi, du cadre de mobilité et des effets de concurrence met en évidence une coloration sociale des critères d'accessibilité. Ainsi, un territoire de résidence peut présenter des caractéristiques favorables en

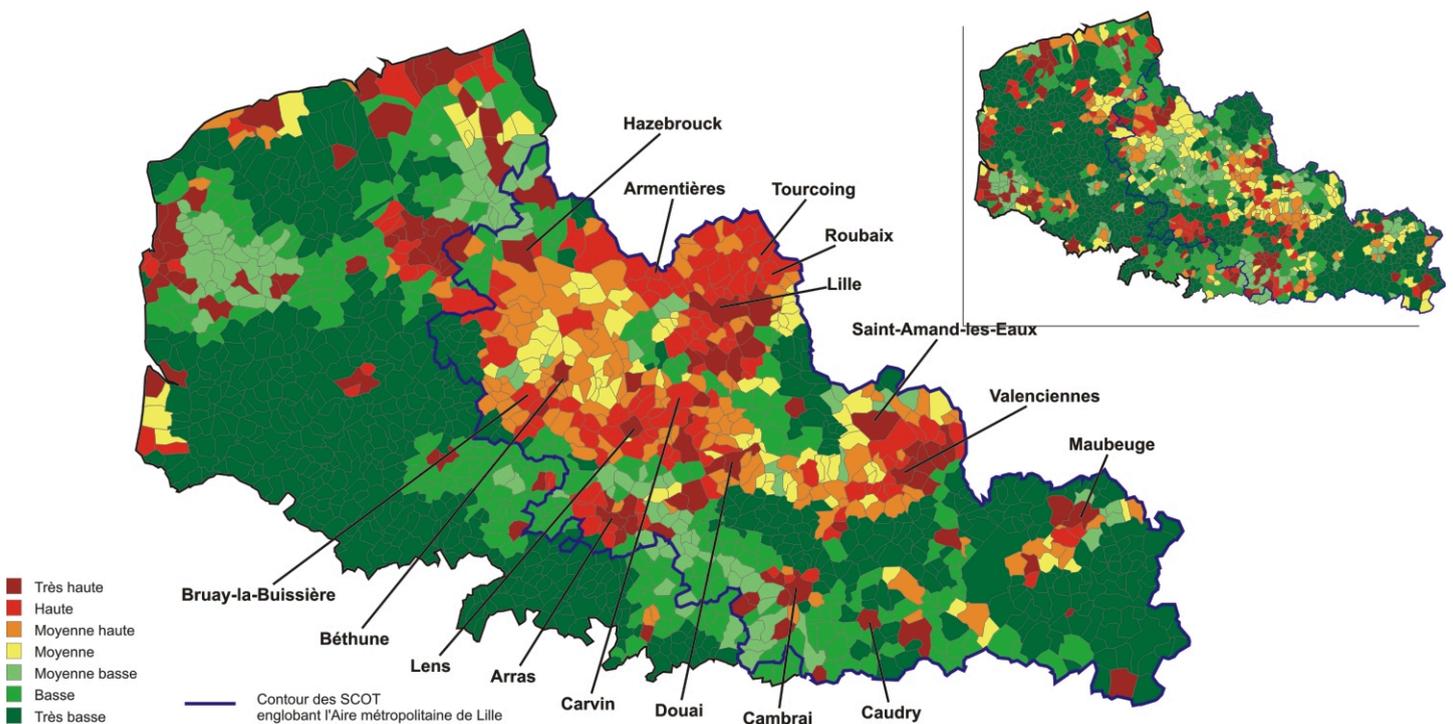
termes d'accessibilité à l'emploi pour un groupe social, et se positionner en retrait pour un autre groupe social. La Pévèle, très attractive pour les cadres, à proximité des pôles tertiaires de Lille et de Valenciennes, présente un degré d'accessibilité modeste pour les ouvriers non qualifiés. Réciproquement, la Flandre intérieure présente des conditions d'accessibilité aux emplois d'ouvriers non qualifiés plus favorable, en lien avec un tissu industriel à la fois présent dans les pôles principaux de Dunkerque et de Saint-Omer et dans les pôles secondaires environnants. Ces caractéristiques, liées au profil des populations résidentes, alimentent à leur tour des mouvements de migrations résidentielles (Volet 2) avec une surreprésentation des catégories sociales bénéficiant d'une accessibilité aux emplois recherchés.

**Carte 11 : INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ CONCURRENCÉE À L'EMPLOI D'UN PÔLE PRINCIPAL  
(EN MÉDAILLON, D'UN PÔLE INTERMÉDIAIRE),  
AU LIEU DE RÉSIDENCE, POUR LES HOMMES OUVRIERS NON QUALIFIÉS**



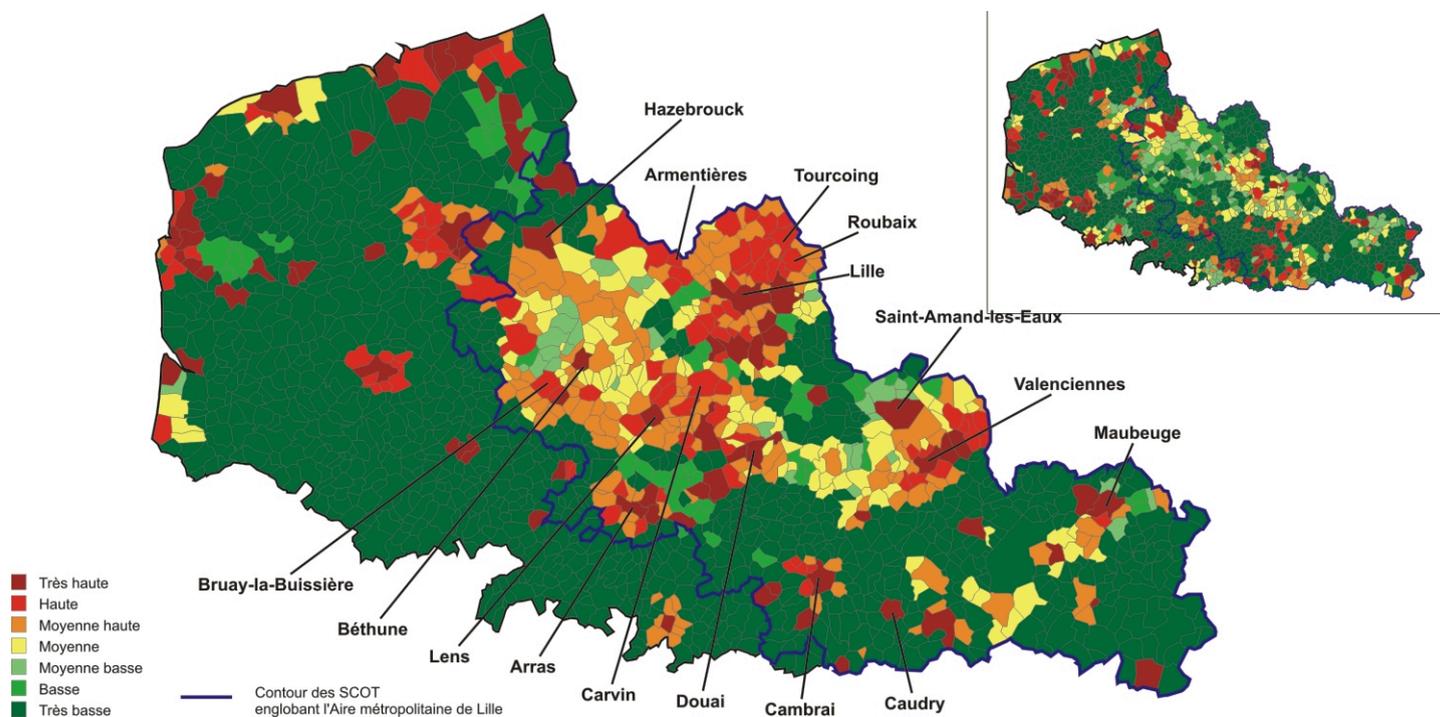
Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

**Carte 12 : INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ CONCURRENCÉE À L'EMPLOI D'UN PÔLE PRINCIPAL  
(EN MÉDAILLON, D'UN PÔLE INTERMÉDIAIRE),  
AU LIEU DE RÉSIDENCE, POUR LES FEMMES OUVRIÈRES NON QUALIFIÉS**



Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

**Carte 13 : INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ CONCURRENCÉE À L'EMPLOI D'UN PÔLE PRINCIPAL  
(EN MÉDAILLON, D'UN PÔLE INTERMÉDIAIRE),  
AU LIEU DE RÉSIDENCE, POUR LES FEMMES OUVRIÈRES NON QUALIFIÉES, MÈRES DANS UNE FAMILLE MONOPARENTALE**



Source : recensement de la population 2010 (Insee) ; calculs des auteurs

L'Aire métropolitaine de Lille présente une organisation spécifique des marchés du travail. La proximité de multiples pôles principaux amène à un cadre de mobilité des actifs donnant potentiellement accès à plusieurs centres économiques avec, de ce fait, une interdépendance croissante entre les évolutions économiques et sociales d'espaces voisins [► Volet 3](#). L'importance prise par les pôles principaux, du fait de la concentration de l'emploi, renforce leur fonction structurante par comparaison avec les pôles intermédiaires. Le rôle de ces pôles intermédiaires apparaît également moindre dans l'Aire métropolitaine que sur la façade littorale de la région. D'ailleurs, les pôles intermédiaires de l'Aire métropolitaine de Lille sont, en partie, adossés aux pôles principaux, en particulier entre l'agglomération lilloise et le Bassin minier.

Les mécanismes d'accessibilité à l'emploi, selon le cadre de mobilité des actifs, l'éloignement des pôles principaux, la présence de pôles intermédiaires, constituent en outre un facteur explicatif des difficultés sociales rencontrées dans un territoire. Ainsi, la faible accessibilité observée sur de larges portions de l'Avesnois, et plus généralement sur la frange sud de l'Aire métropolitaine de Lille, contribue partiellement aux difficultés d'insertion professionnelle sur cet espace. Un phénomène que les acteurs publics sont amenés à prendre en considération dans leur politique d'aide à la mobilité, d'accompagnement social et d'appui à l'insertion professionnelle.

### **Pour en savoir plus**

- Hilal M., « Accessibilité aux emplois en France : le rôle de la distance à la ville » Cyberge (293).
- « Contrastes sociaux et systèmes métropolitains - Volet 3 : trajectoires économiques et transformations sociales des territoires », *Pages de Profils* n° 137, Insee Nord-Pas-de-Calais, août 2013.
- « Contrastes sociaux et systèmes métropolitains - Volet 2 : Mobilités résidentielles et transformation sociale des territoires », *Pages de Profils* n° 114, Insee Nord-Pas-de-Calais, octobre 2012.
- « Contrastes sociaux et systèmes métropolitains - Volet 1 », *Pages de Profils* n° 103, Insee Nord-Pas-de-Calais, mars 2012.
- « Les espaces du Nord-Pas-de-Calais - Trajectoires, enjeux et devenir, Connexions et interdépendances (fascicule 5) », *Dossiers de Profils* n° 110, Insee Nord-Pas-de-Calais, octobre 2012.

## **Suivi partenarial**

### **Conseil général du Nord :**

*Direction des partenariats, de l'attractivité et de l'économie*

Hélène Dinh,  
Hélène Hoffmann

*Service pilotage et observation sociale*

Paule Laidebeur,  
Marion Lefebvre

### **Agence d'Urbanisme de Lille métropole**

Marc Bouscasse,  
Chantal Delahoutre

### **Conseil général du Pas-de-Calais**

*Direction de la prospective et des partenariats*

Nicolas Rossignol,  
François Delepoulle

*Service système d'information et d'observation des solidarités*

Emmanuel Gardel,  
Lucie Ribeiro

### **Mission Bassin Minier**

Vincent Froger